



mery-fazal@wanadoo.fr

Contribution de Mery FAZAL CHENAI

La loi santé : le point de vue d'une représentante des usagers du système de santé

Dans ce texte de loi qui fait débat, à la fois dans la population et chez les professionnels de santé, une mesure pose problème plus particulièrement et entraîne, depuis des mois, mobilisations, contestations et manifestations de la part des médecins. Il s'agit du tiers payant généralisé.

Tiers payant généralisé : Un droit solidaire pour tous les Français ? (point d'interrogation ou pas ?)

Qu'entend-on par "tiers payant généralisé" ? Le patient, au lieu de payer directement son médecin par tous moyens à sa convenance, présentera sa carte vitale que le médecin "télétransmettra" à la caisse de sécurité sociale par l'intermédiaire d'un appareil dont il est déjà "outillé". Le professionnel de santé sera alors remboursé directement, sous 7 jours : pénalités de retard garanties par la caisse de sécurité sociale.

Il n'y aura pas d'avance de frais, ce qui est particulièrement important pour les malades en situation de précarité.

Le tiers payant est déjà utilisé chez les pharmaciens d'une façon courante et nous savons tous que cette pratique ne pose aucun souci. D'ailleurs, les professionnels de santé eux-mêmes utilisent déjà le tiers payant pour les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) et de l'ALD (Affection Longue Durée).

Alors pourquoi cela inquiète-t-il tant les soignants ? Que craignent-ils ? Leur réponse est : *"une lourdeur administrative, la captation de leur liberté et un risque de surconsommation de soins de la part des patients"*.

Il n'y a, pourtant là, aucun risque d'un surcroît de travail bureaucratique ou comptable. La médecine libérale est maintenue dans son principe.

Les soignants craignent aussi d'être submergés par leurs patients. Effectivement, les malades sont de plus en plus demandeurs, connaisseurs, exigeants et ils nécessitent plus d'attention, mais les soignants ont la liberté de leur consultation. Et si, effectivement, nous leur laissons le temps de prendre le temps du "soin" et non du "papier", l'alliance thérapeutique n'en sera que bénéfique et le colloque singulier, si précieux, assuré.

Il restera le problème de la franchise d'un euro à payer par le patient et celui du rôle des complémentaires, beaucoup trop complexe. À ce sujet, communication, information, dialogue, sont plus qu'urgents de la part du ministère de la santé !

Il est par contre, une revendication qui me semble tout à fait justifiée et légitime de la part des soignants, c'est l'augmentation du tarif des médecins généralistes, à condition de remettre à plat ces tarifs en tenant compte de divers critères comme la prise en charge financière globale pour certains patients (personnes âgées dépendantes, malades chroniques lourds...) et la "prime à la performance" versée aux médecins par la sécurité sociale. Cette prime de performance est un "bonus" ou une rémunération sur objectifs de santé publique atteints, comme la prévention, les vaccinations contre la grippe de 75 % de leurs patients de plus de 65 ans, la prescription de mammographies aux femmes de plus de 50 ans pour le dépistage du cancer du sein etc.

Tous ces objectifs ne sont pas toujours respectés ou atteints et en fonction des résultats, la prime pourrait alors varier.

Il faut également une action plus forte pour limiter les dépassements d'honoraires des spécialistes qui doivent être appliqués "avec tact et mesure".

Quant à la surconsommation des actes de soin, il est un fait qu'un nombre très important de patients renonce aux soins, faute de moyens financiers. Aucune statistique ne prouve pourtant que la gratuité des soins augmente la quantité des soins.

Cette pratique généreuse et solidaire du tiers payant généralisé permettra enfin à tous d'accéder aux soins.

Un autre point dans cette loi me semble particulièrement important : l'amendement brutal, et passé presque inaperçu, renforçant **le consentement présumé au don d'organes en se passant de l'avis des proches du défunt.**

Le principe en est que toute personne majeure décédée a accepté automatiquement et par avance de faire don de ses organes. Si l'on n'est pas d'accord, il faut aller s'inscrire préalablement sur le registre national du refus et bien signifier son opposition.

Sans parler de la lourdeur de la démarche que cela nécessite, cela n'a pas vraiment de sens. Combien de personnes pensent à leur mort, l'anticipent et connaissent ce registre du refus ?

Ne serait-ce pas plus logique de proposer plutôt un registre du don ? C'est-à-dire que ceux qui sont vraiment volontaires et sûrs d'eux, et qui acceptent de faire le don d'un organe le stipulent bien précisément en l'indiquant sur le registre ou en disposant d'une carte de donneur d'organes.

Je ne suis absolument pas opposée au don d'organes, mais à la condition de préserver la beauté et la noblesse du don librement consenti. Nous savons que le don d'organes est précieux et sauve bien des vies, mais pas sans acceptation éclairée et en respectant l'avis des proches (que, malheureusement, l'on ne consultera plus) et surtout en les accompagnant (la famille et les proches) le plus humainement possible.

Sinon, ce serait un forcing choquant et blessant, une expropriation violente du corps... Que dire, dans ces conditions, du respect de la mort, des traditions de chacun, des religions, de l'éthique ?

Réfléchissons bien aux conséquences de ces dispositions.

Au-delà de ces aspects, il reste aussi bien des problèmes aigus à étudier et à résoudre rapidement : l'accès aux soins pour tous, la qualité de ces soins, la prévention, le traitement des maladies chroniques, la question du vieillissement de la population, les déserts médicaux...

Notre système de santé est reconnu comme le meilleur du monde, c'est du moins ce que chacun répète. Améliorons-le encore plus en accordant une attention particulière à son progrès et à son éthique et ce, avec bon sens, justice et en plaçant l'homme au cœur des préoccupations.

Au prix d'un effort plus grand, d'une concertation sérieuse et respectueuse entre tous (tutelles de la santé, professionnels, patients) d'une amélioration de la confiance partagée, nous ferons ensemble une démocratie sanitaire digne et belle !